

# La réforme de la VAE de 2023 en bref...

## Pour qui ?

### Avant



Les personnes en activité avec 1 an d'expérience.

### Après



**Toute personne** peut engager une démarche de VAE.  
Il n'y a pas de durée minimale de l'expérience pour entamer une VAE, même les périodes de mise en situation en milieu professionnel comptent.

## Objectifs

### Avant



Avoir une certification professionnelle enregistrée au RNCP.

### Après



Avoir une certification professionnelle enregistrée au RNCP. Possibilité également d'avoir une **VAE partielle** en blocs de compétences.

## Accompagnement

### Avant



Accompagnement après l'admission du dossier.

### Après



Un accompagnement **dès le début** du parcours France VAE.

## Congés

### Avant



24 heures

### Après



**48 heures** pour le privé. Pour le secteur public, la durée peut être portée à 72 heures pour les publics prioritaires.

## Financement

### Avant



L'employeur, les OPCO, le Compte personnel de formation (CPF), France Travail.

### Après



L'employeur, les OPCO, le Compte personnel de formation (CPF), France Travail, **Transitions Pro**.